



pour la cité humaine - les droits du piéton

Association déclarée à la Préfecture du Rhône

Date : 10 octobre 2012

Rédacteur : Yves Gascoin

Tél. 04 78 54 09 97 - Courriel :

<yves.gascoin@club-internet.fr>

Fiche N° 123 B - 41 Montée du Chemin Neuf (Lyon, 5^{ème})

Création d'un trottoir



Photos prises montée du Chemin Neuf, sur le trottoir Est (impair) en direction du Nord, sens de la descente.

AVANT (Photo de gauche). Ce trottoir n'est pas large, en général. Mais, en ce point, il disparaissait complètement sur environ 40 m. La totalité de la largeur disponible hors chaussée était occupée par le stationnement autorisé, en épi. En conséquence, les piétons étaient contraints d'emprunter la chaussée. Ce faisant, ils risquaient à chaque fois d'être renversés par un véhicule descendant la rue.

Le risque était encore accru ici du fait de :

- l'absence de carrefours sur 750 m ; incitant les conducteurs habitués à relâcher leur attention et à rouler relativement vite ;
- la forte pente qui majore les distances d'arrêt au freinage d'urgence, encore plus par temps de pluie.

IL Y AVAIT DANGER !

APRES (Photo de droite). Suite à notre demande, relayée par diverses autres personnes et associations, le Grand Lyon a établi la continuité du trottoir en repositionnant le stationnement en long. Simultanément, il a judicieusement créé 3 places de stationnement pour motos. **LES PIETONS PEUVENT MAINTENANT CHEMINER EN CONTINU, EN SECURITE, SUR CE TROTTOIR.**

Nous remercions l'ensemble des personnes qui ont concouru à cet aménagement. Et tout particulièrement M. Bertrand Jaboulay, adjoint au maire du 5^o arrondissement, qui en a été la cheville ouvrière.

Destinataires : M. Didier Delorme, Chef de Cabinet de M. Jean-Louis Touraine
Mme Alexandrine Pesson, maire du 5^{ème} arrondt.
M. Bertrand Jabouley, adjoint maire du 5^{ème} arrondt.
M. Thierry Marsick, Ville de Lyon
M. Jean-Philippe Laplanche, Dir. de la Voirie, Le Grand Lyon
M. Mathieu Hermen, Le Grand Lyon, Centre Nord
Le Progrès